



## Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

26 mars 2019

Espace Montission – Saint-Jean-le-Blanc

### Collège des élus

|                                |                                                        |                                    |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b><i>Etaient présents</i></b> |                                                        |                                    |
| Mme Fabienne d'ILLIERS         | Conseillère municipale /<br>Présidente de la CLE       | Olivet                             |
| M. Patrick RABOURDIN           | Président                                              | SIBL                               |
| Mme Jocelyne MARPEAUX          | Conseillère municipale                                 | Férolles                           |
| M. Gérard BOUDON               | Adjoint au Maire                                       | Saint Denis en Val                 |
| M. Christian BRAUX             | Vice Président                                         | Orléans Métropole                  |
| Mme Stéphanie ANTON            | Elue communautaire /<br>Adjointe au Maire<br>d'Orléans | Orléans Métropole                  |
| M. Jean-Michel VINCOT          | Conseiller municipal                                   | Orléans                            |
| M. Jacques ROBERT              | Conseiller municipal                                   | Marcilly-en-Villette               |
| M. Olivier SILBERBERG          | Conseiller municipal                                   | Saint-Jean-le-Blanc                |
| M. Gérard MICHAUD              | Adjoint au Maire                                       | Saint-Cyr-en-Val                   |
| M. Jean-Luc BRINON             | Adjoint au Maire                                       | Tigy                               |
| <b><i>Etaient excusés</i></b>  |                                                        |                                    |
| M. Jean-Claude HENNEQUIN       | Adjoint au Maire                                       | Saint-Pryvé-Saint-Mesmin           |
| Mme Chantal BUREAU             | Conseillère municipale                                 | Mareau-aux-Prés                    |
| Mme Isabelle LANSON            | Conseillère<br>départementale                          | Conseil Départemental du<br>Loiret |

## Collège des usagers

|                                |                                        |                                 |
|--------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------|
| <b><i>Etaient présents</i></b> |                                        |                                 |
| M. Pierre-Louis D'ILLIERS      | Président                              | ASRL                            |
| M. Alexandre NIOCHE            | Elu                                    | Chambre d'agriculture du Loiret |
| M. Claude-Loïc LAMBERT         | Représentant                           | Associations foncières          |
| M. Damien HEMERAY              | Conservateur de la RNN de Saint-Mesmin | Loiret Nature Environnement     |
| M. Didier PAPET                | Vice Président                         | Loiret Nature Environnement     |
| M. Jacques BOUCHE              | Représentant                           | ACCO                            |
| M. Gilles LOMBARD              | Représentant                           | ACCO                            |
| M. Patrick HERVET              | Représentant                           | CDCK 45                         |
|                                |                                        |                                 |
| <b><i>Etait excusé</i></b>     |                                        |                                 |
| M. Georges KIRGO               | Représentant                           | UFC Que Choisir                 |

## Collège des services de l'Etat

|                                |                         |                                |
|--------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| <b><i>Etaient présents</i></b> |                         |                                |
| Mme Christine BOUR             | Adjointe service SEEF   | DDT 45                         |
| M. Pierre TOUZAC               | Chargé de planification | Agence de l'eau Loire-Bretagne |
| Mme Marine COLOMBEY            | Chef de service         | SD 45                          |
|                                |                         |                                |
| <b><i>Etait excusé</i></b>     |                         |                                |
| M. Jean-Luc GOUBET             | chef de service         | Agende l'eau Loire-Bretagne    |

## Appuis techniques :

|                                |                                 |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b><i>Etaient présents</i></b> |                                 |                                 |
| M. Stéphane THAUVIN            | Garde rivière                   | ASRL                            |
| M. Maxime TOURNE               | Chargé de mission GEMAPI        | Orléans Métropole               |
| M. Benoit LOUCHARD             | Chef d'équipe eau environnement | Chambre d'agriculture du Loiret |
| Mme Carine BIOT                | Animatrice SAGE Val Dhuy Loiret | Etablissement public Loire      |

## Rappel de l'ordre du jour

- 1. Révision du SAGE**
- 2. Etat des lieux du SDAGE / Feuille de route AELB**
- 3. Point d'information sur les avis rendus ces derniers mois par la CLE / Bureau**
- 4. Actions de communication 2019**
- 5. Points divers**

## **1. Révision du SAGE**

La Présidente indique que le sujet de la révision a été abordé lors des précédentes réunions de la CLE. A l'issue du bureau de janvier 2019, un courrier a été adressé au Préfet afin de le questionner sur la pertinence d'une révision, sur quels éléments prioritaires et à quelle échéance. Un courrier de réponse a été reçu le 25 mars, le courrier est distribué aux membres de la CLE présents (ce courrier est annexé au présent compte-rendu).

Les principaux éléments sont les suivants :

Le préfet confirme qu'il est opportun d'envisager une révision après 8 ans de mise en œuvre.

2 articles du règlement pourraient nécessiter une révision :

- Article 1 « interdire de nouveaux prélèvements » avec la prise en compte des évolutions dans le SDAGE et l'enjeu d'adaptation au changement climatique
- Article 6 « limiter les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur ». Il rappelle cependant que les données donnant lieu au zonage actuel ne sont pas remises en cause, mais que cet article vise une seule activité parmi toutes celles relevant des ICPE et autres
  - Réécriture de ces deux articles envisageable
  - Confirmation d'une révision (et non d'une modification) nécessaire

Il est précisé qu'il est possible de réviser uniquement certains aspects → possibilité de garder les fondamentaux du SAGE.

Il serait néanmoins utile d'actualiser l'ensemble des documents (état des lieux, enjeux, tendances, PAGD et règlement).

Une attention particulière devra être portée sur le chapitre 7 du SDAGE et la disposition 7B-5 qui indique l'impossibilité d'augmenter les prélèvements dans la Loire et l'Allier et leurs nappes d'accompagnement.

La CLE est incitée à réaliser une étude de définition des volumes prélevables par usage en tenant compte des impacts attendus du changement climatique

Un groupe de travail a été récemment mis en place sur le sujet au niveau du bassin de la Loire Enfin il est précisé que la procédure de révision est allégée via une consultation électronique du grand public.

### **Échanges :**

Concernant le groupe de travail évoqué dans le courrier, la chambre d'agriculture nous apporte quelques éléments supplémentaires. Il existe une commission agricole pour le bassin Loire-Bretagne qui se réunit à Orléans où l'on trouve chaque représentant des chambres départementales et régionales. Ils étudient tous les dossiers de bassin.

Aujourd'hui en ce qui concerne les prélèvements en Loire et dans les nappes d'accompagnement, au titre de la disposition 7B-5 du SDAGE Loire Bretagne, le Préfet a interdit tous nouveaux prélèvements tant qu'une gestion coordonnée limitant les prélèvements à leurs maximum n'est pas mise en place. Une meilleure connaissance des prélèvements sur l'axe Loire et sa nappe d'accompagnement doit donc permettre, dans chaque département, de

comptabiliser tous les points de prélèvements existants et donc l'historique des volumes prélevés pour identifier les prélèvements concernés en vue d'une future gestion collective. Ce groupe est composé par des membres de la DREAL de bassin, des préfetures et des coordinateurs de chambre d'agriculture et de l'EP Loire. Il va travailler sur la méthodologie afin de définir comment comptabiliser tous les volumes prélevés et définir les volumes maximums prélevés.

La question de l'association des CLE est posée ? La Commission agricole se réunit le 4 avril, cela sera l'occasion de poser la question quant à l'intégration des CLE dans ce groupe de travail.

La présidente propose à la CLE de se prononcer sur l'engagement d'une révision à moyen terme.

Raisonnement en tenant compte des prochaines élections municipales de mars 2020, la révision sera lancée par la prochaine équipe. La nouvelle CLE sera en place en septembre le temps que chaque collectivité désigne un nouveau membre et que l'arrêté préfectoral soit signé. Une première réunion pourrait se tenir en septembre 2020. On peut donc envisager le lancement officiel de la révision début 2021.

Par contre, il apparaît opportun de travailler avec les membres de la CLE actuels sur les fondamentaux que chacun souhaite garder pour le prochain SAGE dès 2019. Pour cela des groupes de travail vont être proposés et la Présidente incite les membres à y participer.

L'AFB souhaite apporter des précisions sur l'article 6 et sur l'impact des carrières sur l'environnement. L'impact est double qualitatif mais également quantitatif.

Au niveau qualité, il y a un risque ponctuel en cas d'accident sur un réservoir d'engin qui pourrait polluer la nappe mais également un risque plus diffus lorsque la nappe est mise à nu, si la nappe est mise à l'air libre cela dégrade sa qualité dans le temps.

Et pour l'aspect quantitatif, l'impact peut être important vis-à-vis de l'évaporation et donc la perte d'eau du fait de la création de plan d'eau mais également du drainage de la nappe du fait de cette ouverture.

La DDT est tout à fait d'accord avec l'AFB et fait remarquer que l'article 6 du SAGE ne visait ici que la qualité.

Il est rappelé par la Présidente que l'idée est bien d'effectuer une révision tout en maintenant les fondamentaux, la révision porterait si possible principalement sur les articles 1 et 6 du règlement actuel.

Résultat du vote

1 abstention

Unanimité pour engagement d'une révision début 2021

Après étude des règles de fonctionnement de la CLE, il s'avère que le vote n'est pas valide du fait de la non-atteinte du quorum (besoin de 34 membres présents ou représentés). La CLE devra de nouveau délibérer sur ce sujet.

## **2. Etat des lieux du SDAGE et feuille de route AELB**

Un rappel est fait par l'animatrice sur le cycle du SDAGE, qu'est-ce que le bon état.

Le SDAGE 2022-2027 est en cours de construction et une des étapes est l'état des lieux et la détermination du risque de non atteinte du bon état.

Pour chaque masse d'eau (deux sur le SAGE Loiret : une sur le Dhuy ; une sur le Loiret) est déterminé le risque de non atteinte du bon état pour 6 classes de paramètres.

Ce risque est construit à partir de 3 éléments :

- L'état des masses d'eau
- Les pressions
- Le scénario tendanciel

Des détails sont apportés dans le ppt de la séance.

En ce qui concerne les deux masses d'eau du SAGE, voici le classement proposé

| Nom masse d'eau                                                                | Macropolluants |                                                                                                                                     | Nitrates      |                                                       | Pesticides    |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE LOIRET ET SES AFFLUENTS DEPUIS OLIVET JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE   | Pas de risque  | Qualité PC rejets urbains bonne (hors Ptot hiver), IBD bon ou inconnu, I2M2 bon et ne flèche pas rejets urbains, 0 rejet sur la ME  | Pas de risque | conc inférieure à 50 mg/l et tendance à la baisse     | Pas de risque | Pression forte, qualité pesticides bonne, moins de 3 dépassements de PNEC (seuil de toxicité), état écologique déclassé, pas de prélèvement de macro-invertébrés pouvant flécher ou pas une problématique pesticides |
| LA DHUY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIRET | Pas de risque  | Qualité PC rejets urbains bonne (hors Ptot hiver), IBD déclassé I2M2 déclassé, flèche rejets urbains mais avec proba faible 50-60%. | Pas de risque | conc inférieure à 45 mg/l et tendance à la stagnation | Risque        | Pression forte, qualité pesticides déclassée, moins de 3 dépassements de PNEC (seuil de toxicité), état écologique déclassé, les populations de macro-invertébrés flèchent une problématique pesticides              |

| Nom masse d'eau                                                                | Morphologie |                                                                                                                                                 | Continuité écologique |                                                                                                                                                 | Hydrologie    |                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE LOIRET ET SES AFFLUENTS DEPUIS OLIVET JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE   | Risque      | Pression forte, qualité fléchant problème morpho déclassée, les populations de macro-invertébrés flèchent une problématique morpho              | Risque                | Pression forte, qualité fléchant problème morpho déclassée, les populations de macro-invertébrés flèchent une problématique morpho              | Pas de risque | Débit prélevé-consommé et d'évaporation < 50 % débit d'étiage, le cumul de ces 2 débits (exploitation + évaporation) < 50 % débit d'étiage                                                                      |
| LA DHUY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIRET | Risque      | Pression forte, qualité fléchant problème morpho inconnue, pas de prélèvement de macro-invertébrés pour flécher ou pas une problématique morpho | Risque                | Pression forte, qualité fléchant problème morpho inconnue, pas de prélèvement de macro-invertébrés pour flécher ou pas une problématique morpho | Risque        | Débit prélevé-consommé et d'évaporation > 50 % débit d'étiage, qualité écologique déclassée, débit étiage < 10ème du module, les populations de macro-invertébrés ne flèchent pas de problématique hydrologique |

### Echanges :

Sur les macropolluants, l'ASRL s'étonne sur le classement en non risque concernant les rejets urbains sur le Loiret. Il rappelle qu'il existe toujours 4 points noirs sur le Loiret qui déclassent

la masse d'eau, que ces derniers auraient dû être traités dans le mandat actuel et que ce n'est pas le cas.

L'AELB rappelle la méthodologie pour définir le risque de cette classe de polluants : il existe une simulation qui simule le linéaire de cours d'eau déclassé pour des points de rejets. Si moins d'un quart du cours d'eau est déclassé, cela apparaît acceptable et est classé sans risque.

D'autre part la station de mesures de l'état de la masse d'eau est située bien en aval assez loin des points de rejets, la perturbation n'est pas forcément détectée.

Il est bien fait la différence entre un écart ponctuel au bon état et un impact global à l'échelle de la masse d'eau.

Il est rappelé que toutes les masses d'eau ne peuvent pas être classées prioritaires et qu'il est nécessaire de les hiérarchiser, l'Agence n'aurait pas les moyens de financer toutes les actions.

La présidente propose de solliciter la Métropole afin de faire un point sur le schéma directeur d'assainissement actuel en cours lors d'un prochain bureau ou d'une prochaine CLE.

Le SIBL souhaite également faire remarquer qu'il n'y a pas de correspondance entre le débit du Dhuy et les forages agricoles qui prélèvent dans la nappe alluviale qui sont à une profondeur d'environ 20m pour la plupart.

Le Dhuy est principalement alimenté par les eaux de pluies notamment via les affluents du coteau solognot. L'impact viendrait plutôt des affluents solognots sur lesquels se trouvent de nombreux étangs sur cours d'eau et où l'impact de l'évaporation sur le débit du Dhuy n'est pas négligeable.

L'AELB précise que la méthodologie prend en compte 80% des forages de la nappe alluviale de la Loire. Certains forages sont donc peut-être alors rattachés au cours d'eau sans lieu d'être. Même sans prendre en compte ces forages, vu l'impact sur les débits de l'évaporation dans les plans d'eau, cela ne semble pas remettre en cause le classement en risque.

Sur le Loiret la question des faibles débits se pose également, mais il y a assez peu de prélèvements sur la masse d'eau.

La double question que se pose l'AELB pour classer en risque ou non est-ce que le débit permet d'atteindre le bon état ? Et si oui, est-ce lié à des prélèvements par l'homme ?

Sur cette masse d'eau prélèvements humains sont faibles.

### **Feuille de route**

L'AELB demande à chaque Commission Locale de l'Eau du bassin Loire-Bretagne et à leurs structures porteuses de rédiger une feuille de route.

L'objectif est de construire une vision partagée entre la CLE, la structure porteuse et l'AELB sur le programme de travail de la CLE et de la cellule d'animation et des moyens consacrés à ces réalisations. D'améliorer l'efficacité des actions par de la mutualisation : entre SAGE ; avec les CT, en tenant compte des autres acteurs du territoire.

Si au bout de 3 ans, les engagements pris dans cette feuille de route ne sont pas respectés, les instances décisionnelles de l'AELB peuvent décider de baisser les aides de 70% à 50% pour le financement de la cellule d'animation.

Le contenu de la feuille de route est présenté (cf ppt) ainsi que les postes de mutualisation possibles.

En terme de calendrier, un projet de feuille de route doit être remis à l'AELB en juin, pour une instruction par l'AELB courant de l'été puis un vote en CLE en septembre/octobre et un vote de la structure porteuse en octobre pour un passage devant les instances de bassin au premier semestre 2020.

Une réunion tripartite devra également avoir lieu celle-ci n'est pas fixée.

L'animatrice indique que l'AELB estime la construction de cette feuille de route à 10 jours de travail ce qui n'est pas négligeable en terme de temps de travail à passer.

L'AELB précise que l'objectif est d'orienter certains SAGE sur de l'opérationnel et de responsabiliser les CLE vis-à-vis de leur programme où dans certaines la responsabilité est portée par l'animateur qui définit le programme de l'année.

Il y a un travail également attendu de mutualisation.

Le travail doit être proportionné à ce qui pourra nous servir pour la suite.

La Présidente indique que cette feuille de route sera alimentée par les réflexions des groupes de travail concernant les réflexions sur les fondamentaux du SAGE à préserver.

### **3. Point d'information sur les avis rendus ces derniers mois par la CLE / Bureau**

Ce point a vocation à rappeler les différents avis rendus ces derniers mois par les instances de la CLE :

Juillet 2018 : ZAC de Saint-Cyr-en-Val → **Avis favorable avec réserves** (consultation du bureau par mail)

Octobre 2018 : DIG SIBL pour travaux sur Ousson et Marmagne (consultation du bureau par mail) → **Avis favorable**

Fin 2018 : avis technique, pas de sollicitation officielle de la CLE sur projet d'extension de carrières à Neuvy-en-Sullias

Janvier 2019 :

- Projet Co'Met – avis du bureau de la CLE lors de la réunion du 29/01 → **Avis favorable** (+ quelques points de vigilance)

- Avis préalable sur projet de forage communal – Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : **avis favorable pour les m3 actuels, avis défavorable pour les m3 supplémentaires**

Février 2019 : Questions importantes du SDAGE – consultation de la CLE par mail

Mars 2019 : Bassin de rétention des eaux pluviales à Saint-Denis-en-Val – consultation du bureau par mail

→ **Avis favorable** (+ quelques points de vigilance)

#### **Autres courriers importants**

- La CLE a adressé un courrier au Département du Loiret sur la suite donnée à l'étude du BRGM le 4/02/2019

Une réponse a été reçue le 6/03/2019. Il est indiqué dans ce courrier qu'une mission complémentaire sera confiée au BRGM pour localiser et caractériser les principaux conduits karstiques et vides potentiels (recommandations 1 et 4 du rapport) au printemps/été 2019.

Les autres recommandations devront être mises en œuvre par le groupement de concepteur/constructeur retenu.

- Courrier d'habitants de Saint-Cyr-en-Val opposés au projet de la ZAC de Saint-Cyr-en-Val à proximité du Morchène – 20/02/2019  
→ Courrier de réponse de la Présidente adressé le 25/03, les réserves émises par la CLE en août 2018 sont levées.
- Courrier de la Préfecture suite à la réunion avec les carriers ayant eu lieu le 10/12/2018

Échanges :

Concernant la ZAC Saint-Cyr-en-Val, le Maire de Saint-Cyr-en-Val apporte quelques éléments de contexte : projet d'extension de l'habitat entre le bourg et la gare, qui est inscrit au PLU depuis 2010. Ce projet prévoit des phases entre 10 à 12 ans pour la construction de 260 logements sur 24ha.

La question des inondations a été particulièrement étudiée, l'objectif n'étant pas d'ajouter un risque supplémentaire. C'est pourquoi le projet comprend un volet paysager très important, avec la création de noues et d'infiltrations partout sur le projet.

L'animatrice indique avoir vérifié auprès des services de l'Etat que les réserves émises par la CLE

lors de l'avis en août 2018 avaient bien été levées par rapport aux enjeux du SAGE avant d'envoyer un courrier de réponse aux opposants au projet.

#### **4. Actions de communication 2019**

L'animatrice revient d'abord sur 2 documents qui sont sortis en début d'année et distribués en séance :

- La plaquette n°4 de la collection thématique du SAGE portant sur l'étude piézométrique du val d'Orléans conduite en 2017. On y trouve le déroulé de l'étude et les principaux résultats.
- Le tableau de bord du SAGE 2018, document réalisé tous les 2 ans qui permet d'avoir une vision globale de toutes les actions conduites sur le territoire et leur avancement à l'aide d'indicateurs de suivi et de résultats.

L'animatrice compare rapidement la version 2018 avec la version 2016, il est à noter d'importants progrès en ce qui concerne la préservation des milieux aquatiques avec la mise en œuvre de nombreux travaux sur le Dhuy notamment sur la continuité écologique. Deux pages ont été ajoutées sur le projet des Assises de la rivière Loiret. Des progrès ont également été constatés sur le volet assainissement sur le lancement de plusieurs projets par rapport à 2016, les échanges d'information avec la Métropole se sont améliorés.

Le représentant du canoé-kayak fait remarquer que l'action page 70 sur le parcours de signalétique n'a toujours pas avancé. La Présidente pense que la balle est dans le camp de la commune ou de la Métropole.

L'animatrice indique que ce document permet vraiment de savoir où nous en sommes dans la mise en œuvre du SAGE et incite fortement les membres de la CLE à en prendre connaissance. La dernière version papier date de 2013.

Concernant les actions de communication 2019, voici celles qui seront mises en place :

- La projection du film « quand le Dhuy devient Loiret .... Des rivières à vivre » à l'auditorium de la médiathèque d'Orléans le 4 juin à 20h00. A l'issue de la projection seront présentées les actions du SIBL et les Assises de la rivière Loiret.
- Une opération « des rivières propres » avec un ramassage des déchets dans la rivière l'Ousson et ses berges au lieu-dit la Queuvre le samedi matin 15 juin. (suite à une visite terrain de très nombreux déchets ont été vus à cet endroit, mais c'est le cas sur beaucoup de secteurs ailleurs également).
- Une plaquette de communication à réaliser en fin d'année sur les actions liées au SAGE et au contrat territorial.

#### **5. Points divers**



## **Rapport qualité des eaux 2017**

L'animatrice distribue en séance le rapport qualité des eaux 2017. Elle en présente les principaux éléments (cf ppt) :

Rappel des 4 stations existantes et suivies sur le territoire, le calendrier des campagnes de prélèvements.

Les données sont ensuite analysées :

- soit avec les critères de la Directive-Cadre sur l'Eau qui permet de déterminer si les masses d'eau sont en bon état ou non. Les résultats des indices biologiques sont présentés avec une forte interrogation sur la pertinence de la station Loiret aval pour la mesure de l'indice poissons (IPR) faite en amont du pont Saint-Nicolas qui donne un état mauvais du cours d'eau pour ce paramètre au mois de mai alors qu'en septembre quelques centaines de mètres plus bas 10 000 poissons étaient relevés lors d'une pêche électrique inédite.

Pour les paramètres physico-chimique un tableau présente les 4 stations et leurs paramètres déclassants ce qui permet de comparer facilement d'une station à une autre.

- Soit avec une analyse eau potable (eau brute du cours d'eau) en ce qui concerne les pesticides. Les résultats montrent un faible nombre de dépassements de la norme sur le Dhuy et aucun dépassement sur le Loiret.
- Soit toutes molécules confondues avec analyse des moyennes annuelles et des concentrations maximales (y compris les concentrations des molécules interdites, précision demandée en CLE). Cette entrée permet de connaître quelles sont les molécules les plus récurrentes sur le territoire.
- Avec un zoom sur les traces métalliques
- Avec un zoom sur les molécules médicamenteuses : 8 sur 27 recherchées sont retrouvées dans le Loiret amont.

Ces résultats ont permis de ré-orienter les actions conduites dans le cadre du volet pollutions diffuses du contrat

→ Zoom sur les herbicides colza et maïs.

Ce rapport, le premier sur cette thématique a nécessité un travail important et des améliorations seront à conduire sur les prochaines versions :

- Faire le lien entre les molécules retrouvées et leur seuil d'écotoxicité en utilisant par exemple les seuils INERIS
- Relier la concentration des molécules et l'hydrologie du cours d'eau grâce aux données de la banque hydro.
- Approfondir la problématique du phosphore pour identifier l'origine des pics constatés.

L'animatrice est remerciée pour la réalisation de ce travail important.

## **Point sur les ICPE présentes sur le territoire**

32 installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes sur le territoire du SAGE sur environ 400 installations dans le département (d'autres structures sont classées sous le régime de déclaration : environ 4000 installations)

3 catégories d'installation : P1, P2, P3 (P = prioritaire)

2 installations P1 sur le territoire (prioritaires au niveau national inspectées au moins une fois/an)

2 sites pollués sont recensés sur le territoire du SAGE

L'Entreprise Brenntag située à Saint-Cyr-en-Val. La pollution de la nappe souterraine est avérée à cet endroit et des actions pour limiter la pollution sont en place notamment un pompage des eaux contaminées afin qu'elles ne se diffusent pas dans la nappe. On sait qu'un nuage de pollution se déplace néanmoins dans la nappe souterraine et pourrait atteindre à plus ou moins long terme des captages d'eau potable situés à l'aval notamment ceux d'Olivet.

Le deuxième site pollué est Olivet distribution Leclerc, une ancienne station-service où les cuves qui n'étaient plus étanches ont également contaminées la nappe.

Cette rencontre avec la DREAL permet de prendre conscience que certaines installations peuvent être dangereuses pour la ressource en eau notamment souterraine sans pour autant être classées.

Cet élément est à prendre en compte pour la révision du SAGE.

La Présidente en profite pour rappeler que chacun a un rôle à jouer au sein de la CLE.

Elle incite les membres à participer aux futurs groupes de travail pour définir le périmètre de la révision à venir ainsi que la partie stratégique à rédiger dans le cadre de la feuille de route de l'Agence de l'eau pour les années à venir.

Les membres n'ayant pas d'autres sujets à aborder, la Présidente remercie les présents et la séance est levée.

**Fabienne d'Ilhiers**  
  
**Présidente de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret**